

avril 2009

Les Brèves



Bulletin municipal d'information de **Cernay-la-Ville**

Vie municipale

INFOS DIVERSES

- Vous trouverez en encart dans ces Brèves, la suite de « **Quand Cernay se raconte** » écrit par P. Rocher (première partie dans les Reflets). La publication s'étendra sur plusieurs mois et sera diffusée sur le site internet ;
- **Lotissement** « La Haute Vallée de Chevreuse » à l'emplacement des anciens terrains de tennis : les travaux débiteront prochainement ;
- **Cérémonie du 8 mai** : Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à assister aux cérémonies commémoratives du 8 mai (voir agenda). A cette occasion, les cartes électorales seront remises aux jeunes électeurs âgés de 18 ans ;
- **Inscriptions école maternelle** : samedi 23 mai de 8h30 à 11h30 et lundi 25 mai de 16h à 17h pour les enfants nés en 2006. Se munir du carnet de santé et du livret de famille ;
- **Nettoyage de printemps** : excellente « récolte » effectuée par 25 participants dont 11 enfants sous un grand ciel bleu ;
- **La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (Cafy)** met en place un accueil et un accompagnement personnalisé pour les parents endeuillés. Contact Delphine LATSCH au 01 34 57 32 15 ;
- **Fermeture de la poste** du 14 au 18 avril prochain ;
- Postes à pourvoir dans **l'armée de l'air** : www.recrutement.air.defense.gouv.fr et sur la base aérienne de Villacoublay : www.ba107.air.defense.gouv.fr.

EDITO

Le dernier conseil municipal du 24 mars fut entièrement consacré à l'exercice budgétaire :

vote des comptes administratifs et de gestions de la commune et de l'assainissement pour l'année 2008, vote des taux des 4 taxes directes locales et enfin vote des budgets primitifs 2009. En ce qui concerne le budget communal, notre gestion prudente et rigoureuse a permis de dégager en fin d'année 2008 un solde positif.

Cependant, pour la première fois depuis de nombreuses années, **l'équilibre du budget de fonctionnement pour 2009 s'est avéré compliqué à obtenir.**

Plusieurs raisons à cela : sur le plan des recettes, du fait de la baisse de la population, notre dotation générale de fonctionnement attribuée par l'Etat diminue dans les mêmes proportions.

Le ralentissement des ventes immobilières entraîne une diminution des droits perçus par les communes au titre des transactions. Qu'en sera-t-il de la compensation de la taxe professionnelle qui aura disparu en 2010 ? Dans le même temps, malgré une recherche permanente d'économies, les charges ne cessent d'augmenter : charges sociales, énergie, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sont autant de paramètres que nous ne maîtrisons pas.

Il a donc fallu faire des choix et des arbitrages difficiles pour maintenir un niveau de qualité de service acceptable sans pour autant augmenter la charge des contribuables, car compte tenu du contexte économique national et pour la **7^{ème} année consécutive, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.**

Comparées à la moyenne nationale, nos taxes locales restent modérées : taxe d'habitation 8,72 % contre 14,57 %, taxe foncière (bâti) 8,37 % contre 18,74 %, taxe foncière (non bâti) 39,30 % contre 44,81 % et enfin taxe professionnelle 9,27 % contre 15,87 %.

Dans le même temps, nos réserves financières et la recherche permanente de subventions nous permettent d'investir dans d'importants travaux d'entretien de notre patrimoine bâti et d'aménagements touchant à la sécurité et à la qualité de vie, sans avoir recours à l'emprunt. Ravalement du presbytère, remplacement de la totalité des menuiseries des écoles, enfouissement des réseaux filaires aériens, amélioration de

suite de l'édito →

154

